



PHOTOFOLIE 2021 Thorigné-Fouillard du 14 au 28 octobre à l'Éclat



Invités d'honneur :

Jean-François Molliere : «Souvenirs des villes, souvenirs d'amour 2017-2019 »

Denis Hasdenteufel : « Motifs urbains »

Du 14 octobre au 6 novembre à la médiathèque

Invité d'honneur : Luc-Christophe Guillerm: « Bretagne en bord de mer »

- Règlement du concours -

Article 1 : Organisateur

La ville de Thorigné-Fouillard organise du **jeudi 14 au jeudi 28 octobre 2021** à l'Éclat, rue de la forêt, la 30^{ème} édition de ses rencontres photographiques qui accueillent des expositions de photographes reconnus ou émergents, et un concours amateur doté de prix avec une soixantaine d'exposants.

L'inscription au concours suppose la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Admission des œuvres

Chaque participant présentera une série constituée de **3 à 5 photos** sur le thème de son choix (à annoncer à l'inscription). Le thème est libre mais les photos devront constituer une série cohérente. Si la série comporte moins de 3 photos ou plus de 5, elle sera refusée.

Les photos d'une même série seront toutes **soit en noir et blanc, soit en couleur**. La technique est libre (argentique ou numérique).

Il ne sera accepté qu'une seule série par participant. Les lauréats des trois années précédentes peuvent présenter une série mais sans participer au concours.

Le concours est **ouvert à tous**, sans droit d'inscription, sans limite d'âge.

Article 3 : Format et présentation des œuvres

Les photos seront présentées sous cadre ou support rigide, avec obligatoirement un moyen solide d'accrochage au dos. Les sous-verres sont recommandés mais non obligatoires. Toute photo mal équipée pourra être refusée. Pour accrocher sa série de 3 à 5 photos, chaque participant disposera d'un seul panneau blanc dont la surface d'accrochage est la suivante : **hauteur 1,60m x largeur 1,50m**. Le format des photos, leur agencement sur l'espace d'accrochage est libre mais l'ensemble de la série une fois accrochée ne devra pas dépasser les dimensions du panneau blanc mis à disposition. Si c'est le cas, la série sera refusée.

Article 4 : Inscription au concours

Comme en 2019 et 2020, les inscriptions s'effectueront via un bulletin à envoyer par mail à l'adresse suivante : enfancejeunesse@thorignefouillard.fr. Le bulletin d'inscription sera disponible à compter du **jeudi 9 septembre 2021, 12h00**, sur le site de la mairie : www.ville-thorigne-fouillard.fr.

Compte-tenu de la capacité d'accueil de la salle de l'Éclat, **seuls les soixante premiers inscrits seront retenus**. Vous recevrez, sous 72 heures après votre envoi, la confirmation ou non de votre participation au concours. Les lauréats des trois années précédentes auront la confirmation ou non de leur inscription lorsque tous les photographes seront retenus.

Les photographes s'engagent à exposer leurs œuvres. Faute de quoi, ils ne seraient pas retenus les années suivantes.

Article 5 : Dépôt des photos

Le dépôt des photos se fera obligatoirement **le mercredi 13 octobre de 18h00 à 20h00 à l'Éclat**. Aucune série de photo ne sera prise avant ou après cette date. Il sera possible de faire déposer les photos par un tiers.

Article 6 : Accrochage et décrochage

Les exposants procéderont eux-mêmes à l'accrochage de leur série de photos. Les cimaises seront fournies, ainsi que les cartouches de présentation des séries.

Le décrochage se fera **impérativement le jeudi 28 octobre à partir de 18h30 (jusqu'à 20h au plus tard)**, après la proclamation du prix du public à 18h00.

Article 7 : Jury et Prix

Le jury est composé des invités d'honneur de Photofolie, de l'adjointe à la vie culturelle et associative de la ville de Thorigné-Fouillard, et d'un responsable de l'organisation.

Le jury décerne cinq prix de 100€ selon les catégories suivantes :

- noir et blanc,
- couleur,
- créativité (coup de cœur du jury),
- débutant
- technique.

Ces prix seront remis lors du **vernissage de l'exposition le samedi 16 octobre** à partir de 18h00.

Un prix de 100€ sera décerné par le public, toutes catégories confondues.

Des bulletins de vote seront mis à disposition jusqu'au mercredi 27 octobre, et le prix du public sera proclamé le **jeudi 28 octobre à 18h00**.

Article 8 : Protection de la vie privée

La commune s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des participants à des personnes extérieures, ni à utiliser ces coordonnées pour un autre usage que la communication liée à ces manifestations. Les coordonnées recueillies par le biais du bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatique : les participants disposeront d'un droit d'accès et de rectification sur simple demande auprès de la commune.

Contact : Eric Lepage au 06 08 37 04 00 ou enfancejeunesse@thorignefouillard.fr

BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION PHOTOFOLIE 2021

Nom : _____ Prénom : _____

Année de naissance : _____

Si vous êtes débutant (moins de 2 ans de pratique), cochez la case suivante :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom du Club Photo (si adhérent) : _____

Nom de la série (obligatoire) : _____

Nombre de photos de la série : _____